

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Se référant aux communiqués du 28 décembre 1961, n° 61/21, du 16 mars 1962, n° 62/6 et du 17 avril 1962, n° 62/10, relatifs à l'affaire des obligations financières des Membres des Nations Unies (article 17, paragraphe 2, de la Charte) soumise à la Cour pour avis consultatif par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Greffe de la Cour annonce qu'à ce jour, ont été reçues les informations suivantes quant aux Etats qui participeront à la procédure orale :

<u>Nom des Etats</u>	<u>Représentants</u>
Australie	Sir Kenneth Bailey, C.B.E., <u>Solicitor-General</u>
Canada	M. Marcel Cadieux, Sous-secrétaire adjoint et conseiller juridique au département des Affaires étrangères
Irlande	M. Aindrias Ó Caoimh, S.C., <u>Attorney-General</u> ; et M. Seán Morrissey, B.L., Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères
Italie	Professeur Riccardo Monaco, Chef du service des questions diplomatiques contentieuses, ministère des Affaires étrangères
Pays-Bas	Professeur W. Riphagen, Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères
Norvège	M. Jens Evensen, Directeur général, ministère des Affaires étrangères de Norvège
Royaume-Uni	Le très honorable sir Reginald Manningham Buller, Q.C., M.P., <u>Attorney-General</u> ; M. Geoffrey Lawrence, Q.C.; M. F.A. Vallat, C.M.G., Q.C., Conseiller juridique du Foreign Office
Etats-Unis d'Amérique	L'honorable M. Abram Chayes, Conseiller juridique, département d'Etat

La première audience en cette affaire s'ouvrira au Palais de la Paix le lundi 14 mai 1962, à 10 heures 30.

La Haye, le 10 mai 1962.